

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

22 avril 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Cette lettre d'info 19 revêt à mes yeux une importance toute particulière. En effet, comme vous, élu au service d'un territoire et de ses habitants, il m'appartient de poursuivre, malgré la crise sanitaire que nous subissons, une ambition métropolitaine partagée. Ainsi, la reprise de nos chantiers est pour moi l'une des conditions essentielles du projet que nous avons décidé ensemble de mettre en œuvre. Non seulement, cette reprise participe du soutien à l'économie locale et nationale mais elle est un signe très fort et très volontaire permettant de renforcer, en ces temps difficiles, nos atouts partout où les travaux sont une nécessité, une préparation visible d'une sortie de crise espérée et une réponse aux habitants de notre territoire en termes de qualité de vie. Tel est l'enjeu de cette reprise progressive et programmée de nos chantiers métropolitains. Je vous souhaite une belle journée et vous renouvelle amitié et fidélité.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

« MANGEZ TOURAINE » : TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE SOUTIENT LA VENTE DIRECTE DE PRODUITS LOCAUX !

Fermeture de certains marchés, des cantines et restaurants... Les agriculteurs sont en première ligne de cette crise sanitaire et doivent repenser intégralement leurs circuits de distribution et de vente. Dans ce contexte la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a lancé une plateforme numérique de vente directe : la boutique «Mangez Touraine» www.boutique.mangeztouraine.fr

Tours Métropole Val de Loire, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), s'est inscrite dans cette initiative solidaire et responsable dès le départ et a proposé d'accueillir un point-retrait dans le parc métropolitain de La Gloriette. Ce point-retrait vient s'ajouter à d'autres sites : la cour de la Préfecture à Tours ou l'Agrocampus à Fondettes.

Déjà, plus de 150 commandes retirées à La Gloriette !

Désormais, la Maison de La Gloriette se transforme, **chaque mardi de 14h30 à 16h30**, en point-retrait de la Boutique « Mangez Touraine ». Depuis le 7 avril, plus de **150 commandes** ont été récupérées à La Gloriette, sur un total de 303 commandes effectuées et **3 122 inscrits** sur la boutique en ligne.

Les prochaines permanences sont les mardis 28 avril et 5 mai.

Un point-retrait sécurisé

Outre la mise à disposition gracieuse des locaux, **Tours Métropole Val de Loire** accompagne la Chambre d'Agriculture dans la gestion et la sécurisation sanitaire des permanences à La Gloriette : présence d'agents métropolitains, mise en place d'un circuit sécurisé avec un accès différencié « entrée » et « sortie » pour éviter tout croisement, gel hydroalcoolique et respect des gestes « barrière ».

LA METROPOLE TRAVAILLE A LA REPRISE PROGRESSIVE DE SES ACTIVITES ET DE SES CHANTIERS !

Tours Métropole Val de Loire a prévu un plan de travaux ambitieux en 2020 pour assurer un bon entretien de ses équipements et infrastructures, améliorer le cadre de vie de ses habitants et renforcer l'attractivité et la performance écologique et énergétique de son territoire. Dans ce contexte sanitaire sans précédents et un contexte économique très contraint, la Métropole souhaite aujourd'hui et dans les meilleurs délais, relancer ses chantiers et plus généralement, organiser la reprise progressive de ses activités.

TRAVAUX : UN GUIDE DES PRÉCONISATIONS SANITAIRES

Un guide des préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus a été publié et diffusé par le ministère et les syndicats représentatifs, permettant ainsi d'envisager la reprise des chantiers et leur suivi.

La Métropole l'a complété en intégrant une procédure précisant les différentes étapes à suivre afin de garantir la bonne exécution des travaux tout en assurant la sécurité des agents métropolitains ainsi que des salariés des entreprises qui interviennent sur nos chantiers.

Cette procédure prévoit notamment l'organisation d'une réunion de reprise en présence de toutes les parties (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur sécurité et entreprises), au préalable du (re) démarrage du chantier afin de partager et valider les dispositions et mesures inhérentes à la conduite d'un chantier dans le contexte sanitaire actuel. Anticiper et organiser pour protéger et mieux lutter contre la propagation du virus, telle est l'ambition de ce dispositif.

DES CHANTIERS QUI REPRENENT PROGRESSIVEMENT

Nettoyage de voirie, fauchages de sécurité aux abords des axes de circulation, entretien des giratoires... Quelques opérations d'entretien et de gestion des voiries métropolitaines sont assurées depuis la semaine dernière.

Les maintenances en éclairage public et feux tricolores vont reprendre progressivement à partir du 27 avril par certaines entreprises.

De même, plusieurs entreprises ont repris une partie de leur activité d'entretien des espaces verts métropolitains sur Tours, Saint-Avertin, Ballan-Miré, Villandry, Luynes, La Riche, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny et Chambray-lès-Tours.

La reprise progressive d'opérations et de chantiers plus importants s'organise aussi sur le territoire, comme, depuis la semaine dernière, la requalification du centre-bourg à Berthenay et les travaux de voirie sur les rues Musset et Charles de Gaulle à Fondettes.

LES MESURES SANITAIRES INTERNES PRISES PAR TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Pour les agents :

Pour les agents dont les missions ne nécessitent pas de présence en extérieur, le télétravail pourra être poursuivi. Les missions pourront aussi être exercées sur le lieu de travail en respectant les gestes barrières, édictés par le gouvernement.

Pour les agents ou personnels chargés de l'organisation et/ou de la gestion de chantiers extérieurs:

Les réunions nécessaires à la bonne gestion des chantiers doivent être prioritairement organisées sous le format de visio-conférence ou en extérieur, si les conditions techniques ne sont pas réunies.

Pour les déplacements des agents :

Si un déplacement est nécessaire l'agent devra se déplacer de préférence seul ou, si les interventions le nécessitent à deux mais alors munis obligatoirement de masques - dans un véhicule dont l'habitacle aura été désinfecté, avant et après son utilisation, à l'aide de lingettes désinfectantes ou essuie-tout imbibé d'eau de javel diluée ou produit virucide.

Pour les locaux et espaces communs :

- Afin d'éviter une trop grande proximité dans les locaux, le nombre d'agents présents de manière simultanée doit se limiter à 5.
- L'accès aux espaces et salles de réunion est limité.
- Des dispositions sont prises pour qu'il n'y ait pas plus d'un agent dans les espaces communs ; si des repas doivent être pris sur place, cela se fera à tour de rôle.
- La vaisselle utilisée lors des repas, devra être jetable ou lavée à domicile et cantonnée à un usage individuel.
- Les cafés « collectifs » sont interdits. Eviter de partager une cafetière ou une bouilloire commune et privilégier des petits équipements individuels type « bouteilles thermos ».
- Les gants usagers doivent être placés dans un sac plastique fermé et étanche.
- Procéder à une désinfection régulière au cours de la journée (a minima 2 fois par jour) des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, bureau et poste de travail...) avec des lingettes ou des solutions hydro-alcooliques ou produits désinfectants à base de javel